



ZOOM sur le Pôle Eau & Environnement

Edito



Les agriculteurs sont régulièrement placés sur le banc des accusés concernant la préservation de la qualité de l'eau et des milieux naturels. N'oublions pas que depuis de nombreuses années, la profession agricole a accompli des efforts considérables et continue à œuvrer pour protéger ce bien commun indispensable à tous. En cette nouvelle année, la Chambre d'agriculture conforte son appui aux agriculteurs et aux collectivités. Les aides financières de France Relance et du FEADER sont mobilisables, contactez-nous pour monter votre projet et y avoir accès !

Nicolas SIAS, élu à la Chambre d'agriculture 13.

En bref

Aide aux agroéquipements changement climatique

L'aide aux agroéquipements nécessaires à l'adaptation au changement climatique - vague 3 est ouverte depuis décembre 2021 dans le cadre du Plan de Relance. Plus d'infos sur : www.franceagrimer.fr/Accompagner/Plan-de-relance-Agriculture/Plan-de-relance-Agriculteurs

Le PCAE 2022 est sorti

Le dispositif est maintenu dans ses grandes lignes. Toutefois, les projets subventionnés devront être réalisés avant le 31/12/2023. Ce dispositif permet de financer des équipements et aménagements dans des perspectives d'améliorations environnementales. Plus d'infos sur :

<https://paca.chambres-agriculture.fr/les-actualites-proches-de-vous/detail-de-lactualite/actualites/pcae-2022-les-appels-a-projets-sont-parus/>

Votre contact : Ronald JULLIAND : 06 07 52 44 87 - r.julliand@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Chiffres clés

80 %

est le taux de financement pour les aires de lavage collectives.

Aires de lavage collectives & individuelles

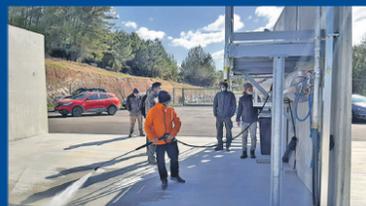


Dans le cadre de la lutte contre les pollutions phytosanitaires, le programme de développement rural (FEADER) est maintenu pour l'année 2022. Il met en place un soutien financier incitatif pour développer les infrastructures d'aires de lavage / remplissage collectives et individuelles. Le programme est ouvert depuis le mois de décembre et se clôturera le 2 mai 2022 pour les aires collectives et le 13 mai 2022 pour les individuelles. Nous vous invitons à monter rapidement un dossier de demande de subvention car les délais sont assez courts. Les projets doivent être localisés dans la zone à enjeux pesticides du SDAGE (bassins versants de l'Arc et de la Touloubre). Pour les aires collectives, il faut au minimum 3 structures. Le taux de subvention est de 80 % et les études amont peuvent être financées à hauteur de 10 % du montant global de l'opération. Pour les aires individuelles, le taux de subvention est de 20 % et peut augmenter selon différents critères. L'éligibilité est évaluée selon un barème de points.

Pour plus d'informations, contactez Romain GATEAU : 06 33 11 58 28 r.gateau@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Témoignage

Aire de lavage de Rousset : Denis GUEURY, GAEC Les Chourmos



« L'aire de lavage de Rousset a été mise en service en 2021. J'ai donc pu l'utiliser sur la dernière campagne de traitement, ainsi que pour les vendanges 2021. Du point de vue du confort de travail, c'est une grande amélioration. En effet, il est bien plus facile de nettoyer le pulvérisateur et la machine à vendanger sur une aire bétonnée. L'équipement apporte également un plus avec la lance haute pression, l'éclairage ou encore le dégrilleur automatique pour les déchets solides au lavage des machines. De plus, nous avons bien conscience de l'importance de ce type d'infrastructure pour la préservation de l'environnement et, c'est aussi un argument de marketing lorsque l'on communique sur nos vins et nos pratiques. Enfin, j'ai trouvé que la gestion de l'aire de lavage par l'association d'utilisateurs est très satisfaisante. Cela permet d'avoir un service performant pour un coût tout à fait acceptable (environ 350 €/an/usager). On peut donc dire que la construction et la mise en service de l'aire de lavage de Rousset est une réussite. »

Mission d'Expertise et de Suivi des Épandages (MESE)



La MESE des Bouches-du-Rhône est en activité depuis près de 25 ans. Le nombre des bilans agronomiques sur les épandages de boues urbaines et agro-industrielles s'est stabilisé à une dizaine en 2017 et reste du même ordre depuis, après avoir culminé à une trentaine au début des années 2000, principalement du fait de la production de composts de boues qui sont devenus des produits normalisés 44 095 et sont sortis du champ de compétence de la MESE.

Au travers du réseau régional des MESE, des évolutions interviennent, en lien avec la DDTM et l'Agence de l'Eau (cahier des charges) :

- grilles, appréciation des écarts, commentaires pour rendre les avis (positifs, réservés, négatifs),
- guide commun des fertilisations, rédigé par le réseau MESE PACA,
- traçabilité des épandages annuels et passés par la capitalisation des données et leur représentation cartographique (en lien avec le dispositif national Sillage).

Concernant les modalités d'hygiénisation covid-19 des boues, l'arrêté du 20 avril 2021 modifie l'arrêté du 30 avril 2020 en complétant les traitements complémentaires reconnus (compostage, séchage thermique et digestion anaérobie thermophile) par :

- du chaulage au taux de minimum de 30 % CaO / matière sèche, puis stockage pendant 3 mois minimum,
 - du séchage solaire avec ou sans plancher chauffant permettant d'atteindre une matière sèche minimale de 80 %,
 - de la digestion anaérobie mésophile, puis stockage pendant 4 mois minimum.
- Une analyse par lot de boues à épandre devra en outre confirmer un abattement en coliphages somatiques supérieur ou égal à 4 unités logarithmiques (soit 99,99 % d'abattement) pour valider l'efficacité du traitement/stockage. Peuvent également être épandues les boues obtenues après un traitement des eaux usées par lagunage ou rhizofiltration ou ayant fait l'objet d'un traitement par rhizocompostage, sous réserve d'une extraction après une mise au repos du dispositif de traitement pendant au moins 1 an.



Vos contacts : Bérengère LAMRIBEN : 06 33 11 53 45 b.lamriben@bouches-du-rhone.chambagri.fr
Rémy MOUTON : 06 89 07 19 82 r.mouton@bouches-du-rhone.chambagri.fr

La Chambre d'agriculture & vous

Vos prochaines formations

► **Planter et gérer une haie sur son exploitation**
2 jours à partir du 15 février à la Station expérimentale La Pugère, dont une demi-journée d'accompagnement individuel sur votre exploitation.

Votre contact : Bérengère LAMRIBEN : 06 33 11 53 45 b.lamriben@bouches-du-rhone.chambagri.fr

► **Observer et favoriser la biodiversité dans ses vignes**
2 jours à partir du 22 février, dont une demi-journée journée d'accompagnement individuel sur votre exploitation. Cette formation repose sur l'utilisation de <https://biodiviti.fr> et vous permettra d'envisager différents aménagements pour la biodiversité.

Votre contact : Thibault JUVÉNAL : 06 48 19 80 60 t.juvenal@bouches-du-rhone.chambagri.fr

► Découvrez l'ensemble de nos formations sur www.chambre-agriculture13.fr/vous-etes-agriculteur/vous-former

Des prestations sur mesure

► **Conseil pour l'implantation de haies**
Vous souhaitez planter une haie composite :

- pour protéger vos cultures par une haie brise vent,
- pour améliorer la biodiversité fonctionnelle (pollinisateurs, oiseaux, auxiliaires...)
- par intérêt paysager (brise-vue, ...)

Nous vous proposons :
■ un appui technique pour réaliser votre projet (objectifs, contraintes, essences appropriées),
■ d'évaluer la faisabilité du projet (réglementation, tournières...),

- d'étudier les possibilités de financement existantes,
- de partager notre réseau de professionnels dans le domaine de l'agroforesterie avec des tarifs réduits.

Nous vous proposons une prestation modulable selon l'ampleur et la complexité du projet, vous avez un projet ? Contactez Adrien SAINT-DIDIER : 07 61 20 99 12 a.saint-didier@bouches-du-rhone.chambagri.fr

► Découvrez l'ensemble de nos offres de services sur : www.chambre-agriculture13.fr ou contactez-nous au 04 42 23 06 11

